



DELIBERATION n° Del.2023-IX-156
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2023

Commune de
Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCATION

Le Jeudi 09 Novembre
2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 28
- représentés : 4
- absents ou excusés : 1
- votants : 32

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le
20 NOV. 2023

De la publication le

20 NOV. 2023

PRESENTS : Jacques DALEX, *Maire*,
Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE,
Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte
BOISSON, Jean-Pierre PORTIER, *Adjoint au maire*, Sophie FERNANDEZ,
Florence GONZALES, Michèle TARDIVET-MERCIER, Mohammed FAYEK,
Bernard PAJANI, Liliane THORENS, Gilles ANDREVON, Michel VOISIN,
François HUSAK, David DUNAND-CHATELLET, Véronique BOUCHET,
Christiane LECUYER, Dominique GOUSSARD, Jeannie TREMBLAY-
GUETTET, Anne-Marie BERNARD, Julie DENAMBRIDE, Olivier TISSOT-
DUPONT, Jean-Philippe MARTINET, Françoise KLEMENCIC, *Conseillers
municipaux*

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Julien PORTIER a donné procuration à Michèle TARDIVET-MERCIER,
Agnès BALLIEU a donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE,
Damien VACHERAND-DENAND a donné procuration à Olivier TISSOT-
DUPONT, Yves CREPEL a donné pouvoir à Jean-Philippe MARTINET

ABSENTS : André LACHENAL

Secrétaire de Séance : Bernard PAJANI

Subvention exceptionnelle Ski club Seythenex-La Sambuy

Rapporteur : Madame Martine BRASSOUD, Adjointe au Maire.

Par délibération n°Del.2023-III-38 en date du 05/04/2023, le Conseil Municipal a approuvé l'octroi d'une subvention d'un montant de 1800€ au titre de l'année 2023 au Ski Club Seythenex-La Sambuy.

Suite à la décision d'arrêt d'exploitation des remontées mécaniques de la station de La Sambuy en date du 14 juin 2023, l'association a sollicité auprès de la commune l'octroi d'une subvention exceptionnelle afin de compenser le surcoût lié à la fréquentation d'une autre station et estimé par l'association à 20 770 €.

Cette subvention permettra à l'association d'assurer la continuité du bon fonctionnement de l'association, notamment pour le transport des licenciés vers un autre lieu d'entraînement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ✚ **ACCORDE** l'attribution à l'association Ski Club Seythenex-La Sambuy une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € sous réserve de la transmission par l'association d'un état financier attestant de la conformité de la dépense affectée à l'objet de la subvention ;
- ✚ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune au compte 6745
- ✚ **AUTORISE** le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI



Le Maire,
Jacques DALEX

